

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration	10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.40/03.24

Objet : Organisation des fêtes gallo-romaines de Lillebonne
"Les Juliobonales" - Edition 2024
Vente de médailles souvenir de la Monnaie de Paris, de boucliers et d'épées en bois
Fixation des prix de vente

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.40/03.24

Objet : Organisation des fêtes gallo-romaines de Lillebonne
"Les Juliobonales" - Edition 2024
Vente de médailles souvenir de la Monnaie de Paris, de boucliers et d'épées en bois
Fixation des prix de vente

Madame LONGO indique qu'à l'occasion de la manifestation des Juliobonales, dont la cinquième édition se déroulera du 21 au 23 juin 2024, la Ville de Lillebonne souhaite vendre, comme lors des précédentes éditions, des médailles souvenir de la Monnaie de Paris, à l'effigie de Juliobona, des boucliers et des épées en bois, à destination des enfants, dans le cadre d'ateliers de décoration mis en place pendant la durée de la manifestation.

Il convient, par conséquent, de fixer les prix de vente de ces différents articles.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

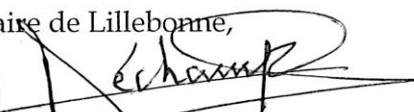
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser, dans le cadre des Juliobonales, la vente de médailles souvenir de la Monnaie de Paris, de boucliers et d'épées en bois,
- de fixer à 2 euros le prix unitaire de vente des médailles souvenir qui seront vendues pendant et à l'issue des Juliobonales et ce, jusqu'à épuisement du stock,
- de fixer à 6 euros le prix unitaire de vente des boucliers en bois,
- de fixer à 6 euros le prix unitaire de vente des épées en bois,
- de fixer à 10 euros le prix unitaire de vente des lots "bouclier + épée".

Les sommes résultantes de ces ventes seront encaissées sur la régie de recettes "manifestations".

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.

